



**CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DE MIRIBEL**  
**ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 11 ANS**  
**REGLEMENT INTÉRIEUR – VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS 2021-2024**  
**ANTENNE DU CENTRE-VILLE – ANTENNE DU TRÈVE**

### PRÉSENTATION

L'accueil de loisirs est un espace de loisirs, de découverte, d'apprentissage par le jeu et l'épanouissement. Les enfants peuvent pratiquer et partager et découvrir des activités sportives, culturelles, créatives et des sorties. L'accueil de loisirs accueille les enfants de **3 à 11 ans**, les mercredis et les vacances scolaires.

Il porte sur un projet axé autour de la transition écologique et du pouvoir d'agir des familles. Le cœur de notre action est de construire avec les enfants, les parents la vie de l'accueil de loisirs

Une équipe d'animateurs diplômés BAFA, met en place un programme d'activités, en concordance avec le projet pédagogique, adapté à l'âge des enfants en fonction des saisons, envies du groupe...

- > Le centre est agréé par la Caisse d'Allocation Familiale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service PMI (Protection Maternelle Infantile) du Conseil Départemental.

### **ORGANISATION GÉNÉRALE**

---

- > Les repas et goûters sont fournis par un professionnel et consultables sur place ou sur notre site internet.
- > L'accueil des enfants a lieu dans les locaux du centre social au Trève
- > Prévoir une gourde pour tous les enfants et des vêtements de rechange, doudou pour les 3/5 ans.
- > Les programmes d'activités sont mis en place avec l'équipe d'animation et disponibles au plus tard 1 semaine avant le début de la période.

### **HORAIRES**

---

- > Accueil les mercredis en journée complète (de 8h00 à 18h00 avec une arrivée échelonnée de 8h à 9h et un départ de 17h à 18h) ou en demi-journée (de 8h à 12h ou de 12h à 18h) avec ou sans repas (de 8h à 14h ou de 12h à 18h), et en journée complète les vacances scolaires.

### **DÉPART**

---

Sauf autorisation exceptionnelle écrite et signée des représentants légaux, seules les personnes désignées sur la fiche sanitaire sont autorisées à récupérer l'enfant.

### **INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS**

---

- > Aucune inscription ne sera effectuée sans un dossier complet (documents à fournir + règlement).
- > Les demandes d'inscriptions avec repas, doivent être effectuées au plus tard, 48 heures avant le jour souhaité, et bien sûr, selon les places disponibles.
- > Après validation des dates et règlement de la facture sous 24h, l'inscription est définitive.
- > Les inscriptions des mercredis sont possibles à l'année, par période bimensuelle. En cas d'inscription non payée avant le démarrage des périodes, l'association se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription de votre enfant.

#### **PERIODES D'INSCRIPTIONS POUR LES MERCREDIS**

Demande de pré inscriptions à partir du mardi 21 juin

#### **PERIODES D'INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES (Inscriptions par période)**

Vacances de Toussaint 2022 (du 24 octobre au 4 novembre) / **Inscription le 27 septembre à partir de 9h**

Vacances de Noël 2022 (du 19 au 23 décembre) / **Inscription le 22 novembre à partir de 9h**

Vacances d'Hiver 2023 (du 13 au 24 février) / **Inscription le 10 janvier à partir de 9h**

Vacances de Printemps 2023 (du 3 au 14 avril) / **Inscription le 14 mars à partir de 9h**

Vacances d'Été 2023 (du 10 juillet au 4 août) / **Inscription le 30 mai à partir de 9h**



**CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DE MIRIBEL**  
**ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 11 ANS**  
**REGLEMENT INTERIEUR – VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS 2021-2024**  
**ANTENNE DU CENTRE-VILLE – ANTENNE DU TREVE**

Pour chacune de ces périodes, la première semaine d'inscription est exclusivement réservée aux Miribelans.

**DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Vaccins de l'enfant,
- Notification droit CAF
- Règlement (espèce, chèque, chèques vacances, C.E, virement.)

**ABSENCES**

- Pour le bon fonctionnement du centre de loisirs, toute absence doit être signalée
- Seules, les absences pour maladie seront remboursées ou reportées, et ce, seulement sur présentation d'un certificat médical dans la semaine qui suit.

**TARIFS**

**L'adhésion est obligatoire pour toute inscription.**

Adhésion individuelle : 5€      Adhésion familiale : 10€

**MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES**

Quotient Familial CAF	1/2 journée Coût horaire pour 4h		1/2 journée avec repas Coût horaire pour 6h		Journée avec repas Coût horaire pour 10h	
	Miribelans	Hors Miribel	Miribelans	Hors Miribel	Miribelans	Hors Miribel
0 à 450€	2€76	3€96	6€00	7€80	3€50	6€00
451 à 660 €	3€36	4€56	6€78	8€58	5€50	8€50
661 à 765 €	5€48	6€68	8€94	10€74	10€50	12€00
766 à 1 100€	6€96	8€16	10€38	12€18	15€50	18€00
1101 et plus	7€96	9€16	11€40	13€20	17€00	19€50

En cas de difficulté financière, un échéancier pourra être signé entre la famille et le centre social.

**LE CENTRE SOCIAL BENEFICIE DU SOUTIEN DE LA CAF**

Les membres du bureau, le 05/07/21

Signature des parents

